



Ecole maternelle Foch

|  |
| --- |
| **Le conseil d’école** **année scolaire 2021-2022** |

Commune : VILLEMOMBLE

Ecole maternelle Foch

Date : 07/ 06/ 2022

Temps consacré : 2 heures

|  |
| --- |
| **Conseil d’école N°** :3 |

|  |
| --- |
| **Présents** :Représentants parents d’élèves : liste unique PEEPMme Merabti, Mme Murcia, Mme Colla, Mme Schmitz, Mme HamicheEnseignants :Mme Pierdet PS, Mme Khayat Corine PS, Mme Papin MS, Monsieur Boczmak MS, Mme Lescaille GS, Mme Zaborowski GS, Mme Agu Virginie (décharge direction)Représentants de la mairie :DDEN : Mme Charles**Absent(s)** **Excusé(s) :** Mme Fitament |

|  |
| --- |
| **L’ordre du jour** :1. Rentrée 2022-20232. Bilan des projets et fin d’année scolaire3. Coopérative scolaire4. Les travaux effectués et demandés5. Hygiène et sécurité 6. Santé : information concernant les PAI7. Les élections des parents représentants 2022-2023 |

|  |
| --- |
| **Le compte rendu :** 1. **Rentrée 2022-2023**

L’équipe enseignante reste la même. Mme Khayat part à la retraite et sera remplacée.Une fermeture de classe a été actée le 28 janvier mais avec les effectifs actuels, nous attendons que la réouverture de la classe soit actée en commission le 24 juin. L’école resterait donc une école de 6 classes.48 élèves sont inscrits au cours préparatoire à la rentrée scolaire prochaine.Actuellement, un effectif prévisionnel de 51 nouveaux petits est annoncé par le service Enfance pour la prochaine rentrée. Nous devrions avoir 40 élèves de moyenne section et 54 élèves de grande section. Ce qui porterait l’effectif total à 146 élèves. A ce jour, la structure envisagée est la suivante :PS1 : 25 élèvesPS2 : 26 élèvesMS3 : 25 élèvesMS/GS4 : 23 élèves (15 MS+ 8GS)GS5 : 24 élèvesGS6 : 24 élèvesSi nous avions 5 classes, cela donnerait :PS1 : 31PS/MS 2 :20 PS+10 MS soit 30MS : 30GS : 28GS : 28**Liste des fournitures**: elle sera distribuée à chaque élève de GS début juillet et affichée à l’entrée de l’école Foch 2 durant les vacances. Foch 2 a aussi un blog école.**La date de rentrée scolaire** est fixée au jeudi 1er septembre 2022 à 8h30**.** Comme les années précédentes, seules les petites sections rentreront à 9h30 afin de bénéficier d’un accueil plus fluide.Tous les élèves doivent être présents le jour de la rentrée. En cas de problème et/ou de rentrée différée, une lettre justifiant l’absence, devra être envoyée par mail ou remise à la directrice avant la sortie des classes du 7 juillet.**Attention !** Seuls les enfants étant inscrits en mairie pour la cantine et le centre de loisirs pourront en bénéficier dès le 1er jour d’école.1. **Bilan des projets et fin d’année scolaire**

**Les ateliers scientifiques** pour les classes de MS et GS ont eu lieu autour des propriétés du magnétisme (GS) et du règne animal (MS).Les PS sont sortis à **la ferme pédagogique** de Neuilly sur Marne le 16 mai.Tous les enfants ont vu un film pédagogique proposé par Planètemômes autour du thème des émotions ou du cycle de l’eau (GS)**Projet jardinage :** nos 4 bacs sont fleuris. Les enfants peuvent observer des fleurs différentes selon les saisons. Le projet sera poursuivi l’année prochaine.**La réunion d’accueil des familles des futurs petits** s’est déroulée vendredi 3 juin.**Visite des écoles élémentaires Foch 2 pour les élèves de grande section** programmée mardi 28 juin.La liaison GS/CP a pu reprendre cette année sur plusieurs vendredis autour de lectures des CP vers les GS. Pour la dernière séance, tous les GS iront dans une classe de CP avec une enseignante de CP et découvriront les TNI.**Sorties** : centre équestre les 7 et 10 juin pour les MS et GS et zoo pour les PS et PS/MS jeudi 9 juin. **Festivités de fin d’année** : un bal avec la compagnie des Balathèmes sur le thème de la mer aura lieu le lundi 27 juin, payé en totalité avec la coopérative de l’école.1. **Coopérative scolaire**

Un compte-rendu statutaire sera effectué pour l’année scolaire et transmis à l’OCCE.Il sera émargé par les enseignants et deux parents d’élèves.A ce jour le compte BRED présente un solde créditeur de 5067.70 euros.La coopérative prendra en charge 6 euros par enfant pour les sorties et 5 euros par enfant pour le bal, soit 1540 euros. 1. **Les travaux effectués et demandés**

Nous demandons une réfection complète de la cour de récréation car son état est à ce jour dégradé avec : -réfection des ardoisines dans la cour et des tracés au sol durant l’été  -peinture blanche de certains murets et rebords de fenêtres- élagage des arbres -béton drainant autour des arbresUne réfection complète du sol est tout de même à prévoir à court terme.Autres demandes :-blocs fenêtres du couloir 1er étage à changer (jamais changés malgré plusieurs demandes et necessaire pour la sécurité des élèves)-installation de stores avec une protection solaire pour les fenêtres des couloirs.-installation d’un point d’eau dans la classe de GS du 1er étage- changement des dévidoirs de papier essuie main dans les toilettes (ils sont souvent cassés)-installation de l’eau chaude dans les toilettes (un plombier est passé mais je n’ai pas de retour)1. **Hygiène et sécurité**

Exercice de sécurité incendie « surprise » réalisé le 10 mai (évacuation en environ 3 min) et exercice de confinement dans le cadre du PPMS risques majeurs réalisé le 02 juin. Le protocole sanitaire de niveau 1 reste en place. Vigilance constante sur le lavage des mains et l’aération des locaux.1. **Santé : information concernant les PAI**

Les familles dont les enfants ont un PAI ont reçu une lettre du médecin scolaire en fin d’année leur indiquant comment renouveler le PAI. L’ordonnance de médicament doit être renouvelée chaque année. Les médicaments sont rendus aux familles début juillet et les familles doivent rapporter de nouveaux médicaments en septembre.1. **Les élections des parents représentants 2022-2023**

Les membres du conseil d’école maintiennent le choix des élections de parents représentants avec tenue d’un bureau de vote sur une matinée en octobre selon le calendrier à venir des élections de parents représentants. Les parents souhaitant voter par correspondance continueront à pouvoir le faire. |
|  |

Signature de la présidente du conseil d’école :